Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_305-DE

Extrait du registre des délibérations du CCAS

Séance du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octonre, à dix-huit heures trente, le CCAS de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Président.

Présents :, Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Clotilde MORNET, Janine SORRE, Guy ROUTIER, Lucie TURPIN, Jean-Paul DULUC

Absents : Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Nicolas BONNOT, Enora GUILCHER, Yvonne BACHELOT, Quentin FLAMENT, Marie-Annick CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de la publication : 24 septembre 2026

➢ DCM2026.05 Repas des aînés : choix du prestataire et fixation du prix de repas

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que le repas des aînés est prévu le 29 novembre 2026.

Après consultation de plusieurs prestataires, Monsieur le Président présente les offres suivantes :

- Offre du traiteur « Pain d'Epices » pour le repas et le service (36.90€/personne) proposant Cocktail, réductions salées, Menu Potage+Entrée+Plat+Fromage+Dessert ;
- Offre de Mme Sylvie JOURDAN pour l'animation pour 500€ ;

Le nombre de repas servis est estimé à 70.

Il propose de fixer la participation pour le repas de la manière suivante :

- 68 ans et plus (y compris les personnes atteignant l'âge de 68 ans dans l'année) : gratuit
- En dessous de 68 ans et accompagnateurs : 36,90€
- **Membres du CCAS : 28,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide** la prestation d'un animateur pour le repas pour un montant de 500 € maximum ;

- **Accepte** l'offre de l'entreprise PAIN D'ÉPICES pour les repas et le service pour un montant de 36,90 € / personne ;

- **Fixe** les participations pour le Repas des aînés 2026 de la manière suivante :

- 68 ans et plus (y compris les personnes atteignant l'âge de 68 ans dans l'année) : gratuit
- En dessous de 68 ans et accompagnateurs : 36,90 €
- **Membres du CCAS : 28,00 €**

➢

Le Président
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie BEAUFEU